

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le **6** du mois de **mars** à **19h30**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : M. Michel FLECHELLE, M. Franck DELAMARE, Mme Valérie DELAMARE, M. Franck ENJUMET, M. Didier ERAMBERT, M. Christophe GAILLARD, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Nathalie NETO, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Karine TORRES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Lucie MAESTRI donne procuration à M. F. DELAMARE, Mme Stéphanie GRENIER donne procuration à K. TORRES

Mme karine TORRES a été élue secrétaire.

Délibération N° 3 : Autorisation dépenses Investissement Budget 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Vu la délibération budgétaire en date du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif relatif à l'exercice écoulé ;

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des prochains mois sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice ;

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Bâtiments communaux : 840 € (chauffe-eau école)
- Voirie :

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'opération suivante :

- 840 € au compte 21758 (Opération 13 bâtiments communaux)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,



Le Maire,

Serge ZURITA